



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

1. Au paragraphe 58 b) de la résolution [2605 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui communiquer une évaluation de l'appui logistique apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) aux forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine conformément au paragraphe 35 de la résolution, notamment en fournissant les données financières appropriées.

Contexte

2. La MINUSCA apporte un soutien logistique aux forces de défense nationale (Forces armées centrafricaines, ou FACA) et de sécurité intérieure à l'appui de l'extension plus large de l'autorité de l'État ainsi qu'un soutien spécifique dans le cadre des opérations conjointes avec la Mission, comme suite à ma lettre datée du 15 mai 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/463](#)) et à la résolution [2448 \(2018\)](#).

3. Le déploiement immédiat et à long terme des forces de défense et de sécurité intérieure dans tout le pays s'est poursuivi depuis 2018, conformément aux modalités quinquennales nationales de février 2018, et s'est accéléré après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en février 2019 et avant les élections présidentielle et législatives de décembre 2020. Toutefois, les tensions politiques au sujet du processus électoral se sont considérablement intensifiées entre le Gouvernement et l'opposition au cours de cette période, tandis que la situation en matière de sécurité est restée instable. Les conditions de sécurité se sont encore détériorées avec l'escalade de la violence des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), créée en décembre 2020 par l'ancien Président François Bozizé et six groupes armés signataires de l'Accord politique, pour faire obstacle aux élections. Au cours de l'offensive de la CPC, notamment sur Bangui, les défections et les désertions se sont multipliées au sein des forces de défense et de sécurité intérieure.

4. Depuis le début de 2021, les forces de défense et de sécurité intérieure mènent, avec l'appui du personnel de sécurité déployé de façon bilatérale et autre personnel, des offensives dirigées contre les groupes armés affiliés à la CPC. Ces opérations militaires ont contribué à perturber les capacités opérationnelles de la CPC et à la déloger des territoires qu'elle contrôlait. Parallèlement, on a constaté une augmentation du nombre d'atteintes graves aux droits humains et de violations de ces droits qui impliqueraient des groupes armés, des membres des forces de défense et de sécurité intérieure et d'autres personnels de sécurité. Le fait de prendre pour cible les



communautés musulmanes et peules, souvent considérées par les autorités centrafricaines comme des sympathisants des groupes armés, et d'utiliser les anti-balaka voire d'autres combattants dissidents comme supplétifs pour combattre les groupes armés a encore attisé les tensions.

5. Cette période a également été marquée par une augmentation des violations de l'accord sur le statut des forces entre le Gouvernement et la MINUSCA, ainsi que par des campagnes de désinformation ciblées contre la MINUSCA, comme je l'ai mentionné dans mes rapports périodiques.

Appui logistique apporté par la MINUSCA aux forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines de décembre 2018 à avril 2022 dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État

6. L'appui logistique apporté par la MINUSCA aux fins de l'extension de l'autorité de l'État conformément aux résolutions successives adoptées depuis la résolution 2448 (2018) comprenait le transport aérien, les évacuations sanitaires et le transport de restes humains ainsi que l'équipement de base et les infrastructures, et a été fourni à la demande du Gouvernement.

Transports aériens

7. De décembre 2018 à avril 2022, la MINUSCA a reçu 16 demandes écrites des autorités centrafricaines pour le transport de 660 soldats centrafricains avec du fret pour des relèvements à Birao et Obo, où l'accès par voie terrestre est resté très limité. La MINUSCA a affrété des vols spéciaux pour ce soutien à titre gracieux, étant donné que des avions étaient disponibles dans la zone de mission et que le soutien demandé était marginal. Les autorités centrafricaines n'ont pas demandé de transport aérien similaire pour les forces de sécurité intérieure. La MINUSCA a également assuré le transport d'éléments des forces de défense et de sécurité intérieure sur ses vols réguliers, en fonction des places disponibles. Toutes les dépenses au titre du transport aérien ont été imputées au budget des opérations aériennes de la MINUSCA.

Tableau 1
Vols spéciaux en appui au transport des Forces armées centrafricaines

<i>Année</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Nombre de soldats des FACA</i>	<i>Fret (kg)</i>	<i>Coût total (En dollars des États-Unis)</i>
2019	2	36	5 185	60 321,00
2020	9	163	2 227	381 816,48
2021	3	23	–	38 789,12
2022	2	438	–	269 733,83
Total	16	660	7 412	750 660,43

Évacuations sanitaires et transport de restes humains

8. De décembre 2018 à avril 2022, la MINUSCA a reçu 11 demandes émanant des autorités centrafricaines pour qu'elle effectue 17 évacuations sanitaires et 3 transports de restes humains de membres des forces de défense et de sécurité intérieure par voie aérienne, à titre gracieux. Les frais occasionnés ont été imputés au budget des opérations aériennes de la MINUSCA.

Tableau 2
Évacuations sanitaires et transport de restes humains

<i>Année</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Patients évacués</i>	<i>Évacuation de dépouilles</i>	<i>Coût total (En dollars des États-Unis)</i>
2019	–	–	–	–
2020	6	8	1	118 969,50
2021	5	9	2	78 104,17
2022	–	–	–	–
Total	11	17	3	197 073,67

Équipement de base et infrastructures

9. De décembre 2018 à avril 2022, la Mission a continué à fournir un appui en matière d'équipement de base et d'infrastructures aux forces de défense et de sécurité intérieure, notamment pour faciliter leur déploiement pendant le processus électoral, conformément au plan intégré de sécurité électorale signé par le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA. Cet appui a consisté à construire et remettre en état 40 postes de police et de gendarmerie dans 28 lieux hors de Bangui, ainsi qu'à fournir 88 motos aux forces de sécurité intérieure dans 33 lieux. La MINUSCA a soutenu la construction et la remise en état d'infrastructures de base pour l'état-major des Forces armées centrafricaines, les institutions de justice militaire et les camps militaires des Forces armées centrafricaines à Bangui et à Bouar. La Mission a également construit et remis en état 40 installations de stockage d'armes et de munitions pour les forces de défense et de sécurité intérieure. La construction de routes et de ponts par la MINUSCA a contribué à améliorer la mobilité de la MINUSCA et sa capacité d'accéder aux zones éloignées pour protéger les civils. Elle a également facilité l'accès dans le cadre des élections et les mouvements des forces de défense et de sécurité intérieure.

Appui logistique fourni entre décembre 2018 et avril 2022 dans le cadre d'opérations conjointes

10. Suite à ma lettre datée du 15 mai 2018 et à la résolution [2448 \(2018\)](#), la MINUSCA a fourni un appui logistique, principalement sous forme de l'approvisionnement en carburant, dans le cadre des opérations conjointes de la MINUSCA et des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et à la demande du Gouvernement.

Carburant fourni aux forces armées

11. Conformément au paragraphe 43 a) de la résolution [2387 \(2017\)](#), la MINUSCA et le Gouvernement ont signé, en mai 2018, un mémorandum d'accord sur la fourniture de carburant aux forces armées, moyennant remboursement, dans trois lieux où il n'existait de services commerciaux d'approvisionnement en carburant. Ce mémorandum d'accord réglementait les approvisionnements effectués de manière ponctuelle depuis janvier 2018 conformément à cette résolution et aux résolutions ultérieures.

12. Le Gouvernement a remboursé la MINUSCA pour le carburant qu'il a reçu de la Mission hors de Bangui en fournissant la même quantité et qualité de carburant à Bangui. Le Gouvernement a fixé un plafond mensuel de consommation de carburant en mars 2018 pour les forces armées, qui s'élève actuellement à 5 000 litres dans sept

lieux au maximum où il n'existe pas de fournisseurs commerciaux de carburant, ce qui représente un total de 60 000 litres par an. La MINUSCA a approuvé la fourniture de carburant sur la base des plans mensuels de patrouille ou d'opérations conjointes et du plafond de consommation de carburant. Le carburant était collecté par des chauffeurs identifiés à l'avance et livré directement aux véhicules militaires. La MINUSCA n'a pas fourni de carburant dans des jerricanes ou des barils.

13. De décembre 2018 à novembre 2021, la MINUSCA a fourni au total 102 544 litres de carburant dans le cadre de l'accord donnant lieu à remboursement. De décembre 2021 à avril 2022, la MINUSCA a fourni 910 litres aux Forces armées centrafricaines à Obo, dont le coût a été imputé au budget de la Mission, conformément à la résolution 2605 (2021).

Tableau 3

Fourniture de carburant aux Forces armées centrafricaines

<i>Année</i>	<i>Quantité livrée (litres)</i>	<i>Quantité remboursée (litres)</i>	<i>Quantité restante (litres)</i>	<i>Observations</i>
2018	12 405	12 405	–	
2019	27 250	27 250	–	
2020	44 608	44 608	–	
2021	18 281	6 141	12 140	
2022	910	–	–	Quantité imputée au budget de la MINUSCA
Total	103 454	90 404	12 140	

14. Le plafond annuel autorisé n'a toutefois jamais été atteint, principalement en raison du faible nombre de patrouilles et d'opérations conjointes MINUSCA-FACA, qui tient notamment au manque de véhicules et au nombre limité des demandes présentées par le Gouvernement. Le nombre moyen de patrouilles conjointes a encore diminué en juin 2021 avec la suspension générale de l'appui logistique de la MINUSCA, comme décrit ci-dessous. Aucune patrouille ou opération conjointe n'a eu lieu de novembre à fin décembre 2021. Depuis janvier 2022, le nombre d'opérations et de patrouilles conjointes est en moyenne inférieur à trois par semaine, principalement à Obo et Birao.

Carburant fourni aux forces de sécurité intérieure

15. Un arrangement similaire a été conclu pour la fourniture de carburant aux forces de sécurité intérieure qui ont collaboré avec la police de la MINUSCA. Le 29 juin 2020, le Gouvernement a demandé à la MINUSCA d'apporter une aide en carburant dans les lieux où il n'y avait pas de stations-service commerciales, en prélude aux élections générales et en appui aux forces de sécurité intérieure déployées dans les provinces.

16. En décembre 2020, un mémorandum d'accord a été signé entre la MINUSCA et le Gouvernement pour la fourniture de carburant à la police et à la gendarmerie. Le mémorandum porte autorisation ouverte de fournir du carburant à des policiers et gendarmes identifiés et sélectionnés dans 18 lieux au maximum où les forces de sécurité intérieure travaillent quotidiennement avec la MINUSCA. Les lieux ont été convenus entre la MINUSCA et les autorités centrafricaines en fonction des priorités immédiates en matière de sécurité électorale et pour soutenir le déploiement opérationnel des forces de sécurité intérieure dans les provinces.

17. Conformément au mémorandum, le plafond mensuel de consommation de carburant était fixé à 3 300 litres dans les 18 lieux. La MINUSCA a fourni au total 13 455 litres aux forces de sécurité intérieure de février à décembre 2021. De décembre 2021 à avril 2022, la MINUSCA a fourni 1 000 litres de carburant, dont le coût a été imputé au budget de la Mission, conformément à la résolution 2605 (2021).

Tableau 4

Fourniture de carburant aux forces de sécurité intérieure

<i>Année</i>	<i>Quantité livrée (litres)</i>	<i>Quantité remboursée (litres)</i>	<i>Quantité restante (litres)</i>	<i>Observations</i>
2021	13 455	9 509	3 946	–
2022	1 000	–	–	Quantité imputée au budget de la MINUSCA
Total	14 455	9 509	3 946	

18. Le plafond annuel maximum de 39 600 litres pour les forces de sécurité intérieure n'a jamais été atteint, en raison du nombre insuffisant de véhicules dans tous les lieux, du manque d'accès des points d'approvisionnement des unités de police et de gendarmerie éloignées et des distances limitées couvertes par les patrouilles motorisées dans les zones urbaines. La Mission a temporairement suspendu la fourniture de carburant dans trois lieux en janvier 2022 pour des raisons techniques, mais a repris les livraisons le même mois.

Matériel consommable

19. Le Gouvernement a demandé du matériel consommable, notamment des tentes, des trousseaux médicaux individuelles, des rations alimentaires et de l'eau, pendant la période allant de décembre 2018 à avril 2022. La Mission n'a pas été en mesure de fournir la plupart de ces articles faute de ressources disponibles allouées à cette fin dans son budget.

Atténuation des risques en matière d'appui logistique

20. La MINUSCA a adopté une série de mesures pour atténuer les risques identifiés. Il s'agissait notamment d'apporter un appui logistique dans les lieux où les contingents ou la police de la MINUSCA étaient déployés et où la Mission a conclu, à la suite d'une évaluation de la menace, que les menaces militaires, y compris le risque de confrontation directe avec des groupes armés, ne dépassaient pas la capacité opérationnelle des forces armées. En outre, jusqu'à la suspension de la formation des Forces armées centrafricaines par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine en décembre 2021, la MINUSCA s'est attachée à fournir un soutien logistique aux soldats formés ou certifiés par la mission de l'Union européenne.

21. La mise en œuvre par la MINUSCA de la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains a permis d'identifier et d'atténuer les risques politiques et d'atteinte à la réputation et aux droits humains liés à l'appui logistique apporté par la Mission aux forces de défense et de sécurité intérieure. En appliquant la politique, la Mission s'est efforcée de mettre à profit son appui pour renforcer le principe de responsabilité et développer les capacités de ces forces en matière de droits humains. De janvier 2018 à mars 2022, la MINUSCA a mené au total 67 évaluations des risques couvrant 3 201 soldats pour l'appui logistique fourni aux forces armées et

73 évaluations couvrant 1 064 agents pour l'appui fourni aux forces de sécurité intérieure ; 32 soldats et 7 agents ont été identifiés comme auteurs présumés de violations des droits humains et ont été exclus du soutien. La Mission n'a pas observé de problèmes de droits humains lors des patrouilles et opérations conjointes.

22. La MINUSCA a temporairement suspendu tout appui logistique aux forces armées, y compris le carburant et le transport, le 22 juin 2021, en raison du nombre élevé de violations constatées des droits humains qu'elles auraient commises entre décembre 2020 et mai 2021. En août 2021, la MINUSCA a repris la fourniture de carburant à Obo, en accord avec les autorités centrafricaines, à la condition que le carburant ne soit ni partagé ni livré à d'autres forces de sécurité. Le transport aérien pour la relève des Forces armées centrafricaines entre Bangui et Obo et entre Birao et Obo a également repris le 6 janvier et le 10 mars 2022, respectivement, à la demande du Gouvernement, pour relever les effectifs déployés pour une longue durée, et comme suite à l'évaluation faite par la Mission des risques de violation des droits humains concernant les bénéficiaires de cette aide. La fourniture de carburant aux forces de sécurité intérieure, dans les lieux où la MINUSCA a pu retracer l'utilisation du carburant, n'a pas été affectée par la suspension temporaire.

23. En mai 2022, la MINUSCA et les autorités nationales ont convenu d'un cadre de coopération renforcé entre la force et la police de la MINUSCA et les forces nationales de défense et de sécurité intérieure. Ces efforts visaient à relancer la dynamique afin d'améliorer l'environnement propice à la protection des civils, à la consolidation du contrôle de l'État sur le territoire national et à la progression du processus de paix, tout en respectant pleinement les droits humains et le droit international humanitaire. À cette fin, la MINUSCA, conjointement avec les chefs des forces nationales de défense et de sécurité intérieure, a lancé une opération coordonnée dans la région de Bambari le 10 mai pour protéger les civils soumis à une menace imminente à Mingala et dans ses environs.

État des efforts visant à soutenir le déploiement des forces de défense et de sécurité intérieure

24. Comme indiqué dans ma lettre datée du 15 mai 2018, l'appui logistique de la MINUSCA aux forces de défense et de sécurité intérieure devait avoir un effet multiplicateur sur les efforts entrepris par les autorités centrafricaines et leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux pour soutenir le redéploiement de ces forces hors de Bangui. L'efficacité et l'impact de la fourniture de l'appui logistique restent étroitement fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements nationaux décrits dans ladite lettre, à savoir : a) les forces de défense et de sécurité intérieure nouvelles et réformées doivent être inclusives, professionnelles, ethniquement représentatives et régionalement équilibrées ; b) elles doivent respecter les principes de la responsabilité et de l'état de droit ; c) elles doivent bénéficier d'un appui régulier et fiable ; d) les autorités locales et la population doivent avoir confiance en elles.

25. Il n'y a plus d'informations disponibles sur les effectifs et le déploiement des forces armées depuis février 2021. Toutefois, on estime que plus de 3 300 recrues ont rejoint leurs rangs depuis février 2021 en l'absence de soutien de la part de la MINUSCA ou de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et sans contrôle préalable approprié ni vérification des antécédents en matière de respect des droits humains. En outre, des informations font état de recrutements parallèles dans les forces de sécurité, y compris le recours à des supplétifs, et peu de progrès ont été enregistrés en matière de responsabilité. Si les efforts déployés à l'échelle nationale pour examiner la politique de sécurité nationale et la stratégie de réforme du secteur de la sécurité constituent une mesure

encourageante pour ce qui est d'apporter un appui régulier et fiable aux forces de défense et de sécurité intérieure, l'issue en est incertaine. En l'absence d'un plan logistique détaillé à l'appui des objectifs stratégiques et de sécurité à l'échelle nationale, il a été difficile de fournir un appui logistique global cohérent, et notamment de recenser les lacunes logistiques restantes. Alors que le budget de la défense nationale et de la sécurité intérieure est passé de 45,1 millions de dollars à 79,5 millions de dollars de 2018 à 2021, avant de retomber à nouveau à 61,5 millions de dollars en 2022, il manque toujours une ligne budgétaire sur l'investissement et des ressources suffisantes pour couvrir les dépenses opérationnelles ; en effet, 80 % du budget ont été affectés au personnel et aux biens et services. Si des informations positives font certes état du niveau de confiance qui existe entre les autorités locales et la population d'une part, et, de l'autre, les forces de défense et de sécurité intérieure déployées dans leur communauté, des violations des droits humains qui auraient été commises par ces dernières à l'encontre des minorités ethniques ou religieuses n'en continuent pas moins d'être signalées.

Conclusion

26. Je tiens à réaffirmer l'engagement continu de l'Organisation des Nations Unies à soutenir l'objectif des autorités nationales qui consiste à exercer leur responsabilité souveraine d'assurer la sécurité de leur population et de garantir l'intégrité territoriale du pays. Je suis conscient des difficultés qu'elles éprouvent à rendre de nouveau opérationnelles les forces nationales de défense et de sécurité intérieure, en particulier pendant les opérations militaires en cours. Toutefois, une approche militaire ne saurait conduire à une solution durable de la crise : celle-ci exige un processus politique s'appuyant sur un dialogue inclusif. Il est donc essentiel que les autorités centrafricaines expliquent comment leur approche en matière de sécurité étaye le processus politique en cours, quels sont les éléments logistiques et autres dont elles ont besoin pour le mettre en œuvre et comment la communauté internationale peut les aider au mieux, et quels sont leurs plans pour renforcer la responsabilité, la gouvernance et le contrôle.

27. La réalisation de cet objectif nécessite la mobilisation et les efforts conjoints de tous les acteurs nationaux et des partenaires internationaux. Il faut, en conséquence, s'entendre sur les priorités de sécurité nationale du pays et coordonner les efforts pour soutenir les redéploiements des forces nationales de défense et de sécurité intérieure sur les plans stratégique, opérationnel et logistique, tout en assurant le respect des droits humains et de l'état de droit, de manière concertée et transparente. Je tiens donc à réaffirmer qu'il est essentiel d'avoir une coordination transparente et inclusive entre les partenaires nationaux et les partenaires internationaux.

28. Je recommande également que la MINUSCA continue d'apporter un appui logistique aux forces de défense et de sécurité intérieure de manière souple, en s'adaptant aux besoins des autorités centrafricaines et à l'évolution du contexte. Dans le même temps, la MINUSCA continuera de fournir cet appui conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains et en tenant compte des progrès accomplis par les autorités centrafricaines s'agissant de mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris de poursuivre le redéploiement de leurs forces de sécurité ainsi que de respecter l'accord sur le statut des forces.

29. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres